



## CIBLE

Collégien(ne)s, lycéen(ne)s et étudiant(e)s

## QUAND

Périodes de vacances scolaires (élèves du secondaire), en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances (étudiants)

## DESCRIPTION

Des périodes d'observation en milieu professionnel dans une entreprise, une administration ou une association, d'une durée maximale d'une semaine, peuvent être proposées, strictement :

- Durant les vacances scolaires aux élèves des deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou aux élèves des lycées,
- En dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances, aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Dans l'exercice de leurs compétences, les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes. (Art. L. 124-3-1. c. éduc. et L. 332-3-1 c. éduc.)

4 800 de ces périodes ont été facilitées par les CCI de Nouvelle-Aquitaine en 2024.

## OBJECTIFS

- Elèves des deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou aux élèves des lycées, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle, dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel défini à l'article L. 331-7.
- Etudiants de l'enseignement supérieur, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle

## MODALITES D'INSCRIPTION

- Remplir la convention de stage en se connectant sur [Immersion Facile](#)
- [Liste des Point Orientation des CCI de la Nouvelle-Aquitaine](#)

## CONTACT POLE RELATION EDUCATION ECONOMIE

05 40 54 70 68 - [maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:maee-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr)